

Bienvenue!

Rejoindre AIDE, c'est choisir une :

Alternative,

Indépendante,

Démocratique

et Engagée.

Être adhérent ou adhérente à AIDE, pour vous, c'est la garantie d'être respecté, écouté, défendu. Vous rejoignez un collectif avec lequel vous pouvez échanger, débattre, partager, avancer!

Accueillir une nouvelle adhérente ou un nouvel adhérent, c'est, pour AIDE, être en capacité de peser plus dans Safran, car des adhérents plus nombreux font un syndicat plus fort et plus représentatif.

Alors, ensemble, agissons pour faire reconnaître vos droits et en conquérir de nouveaux.

Bienvenue!

Valérie Aubin-Vasselin Secrétaire Générale de AIDE

BULLETIN d'ADHÉSION

Je soussigné(e) Nom: Prénom:	adhère à <mark>AIDE</mark>	
Date de naissance ://		
Téléphone :	Ville :	
Informations professionnelles Unité Safran :	S Site :	
et m'engage à verser une cotisation mensuelle de : euros.		
Date: / / Signature	Montant des cotisations : • de base : 8 €/mois, • soutien : 15 €/mois, • bienfaiteur : 20 €/mois.	
de l'adhérent		

J'adhère à



Comment verser ma cotisation?

2 solutions:

- Par chèque à l'ordre de « AIDE Safran »,
- Par virement :

_	IBAN : FR76
_	BIC:

Trop tôt pour adhérer?

Vous souhaitez soutenir AIDE, mais sans adhérer?

Faites un don!



A partir de juillet 2026, après deux ans d'existence de AIDE, les cotisations et dons versés ouvriront droit à **un crédit d'impôt**.

Ce crédit d'impôt est égal à **66** % des sommes versées.

A quoi sert ma cotisation?

Une organisation Indépendante

AIDE ne dépend d'aucune structure syndicale fédérale ou confédérale.

Les sommes collectées par AIDE restent dans AIDE.

Une Alternative Engagée

Contrairement aux syndicats historiques, AIDE ne verse aucune rémunération à ses militants.

Les cotisations versées par les adhérents ne financent que les actions destinées aux salariés de Safran.

Un financement Démocratique

Le budget est voté chaque année par l'assemblée des adhérents.

La comptabilité est consultable par chacun à tout moment.

Pour **2025**, l'allocation des sommes perçues par AIDE est la suivante :

Équipement et services numériques : 25 %
Soutien juridique : 20 %
Impressions et publications : 35 %
Réunions : 20 %